

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/04/03-02
Du conseil municipal du 3 avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

Date d’affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COMBES Antoine, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, MALERBA Lydie, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER Julien.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

Madame Lydie MALERBA a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu la demande de la Commune du 22 juillet 2024 demandant l'adoption du compte financier unique (CFU) à compter de 2024 (adoption 2025) ;

Vu les Comptes Financiers Unique de la Commune de Bricqueville la Blouette;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le maire adjoint présente au conseil les résultats 2024 de tous les budgets communaux actés par les comptes financiers unique du Service de Gestion Comptable.

Considérant les éléments susvisés ;

Excédent de fonctionnement reporté en 2023 (Ligne 002) **+ 10 801.86 €**

Déficit d'investissement reporté en 2023 (Ligne 001) **- 5 507.47 €**

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE			
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	65 800.74 €	RECETTES	29 651.85 €
DEPENSES	69 390.67 €	DEPENSES	11 647.51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 589.93 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	+18 004.34 €
RESULTAT CUMULE	+7 211.93 €	RESULTAT CUMULE	+12 496.87 €

Excédent reporté de fonctionnement « 002 » pour 2025 : 7 211.93 €

Excédent reporté section d'investissement « 001 » pour 2025 : +12 496.87 €

Après lecture de tous les résultats, Monsieur le Maire adjoint propose au conseil le vote du compte financier unique 2024 du budget Assainissement, Monsieur le Maire s'absentant et s'abstenant pour ce vote :

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le conseil municipal **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget Assainissement.

La secrétaire de séance
Lydie MALERBA



Actués de réception en préfecture
65012 6500845-20250403-DEL25-04-03-02-DE
Date de réexamen : 14/04/2025
Date de dépôt en préfecture : 14/04/2025

Le Maire
Rodolphe TARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 14 AVR. 2025

Publication sur le site internet le 14 AVR. 2025